

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01 DECEMBRE 2009

Présents : ROSAY Eric- BERGUERRE Sandrine - MENEGHETTI Marc - PYTHON François - SERGNIEUX Roger - JACOB Frédéric - ARGAUD Catherine - BOURGUIGNON Xavier - SOLER Joël - VUETAZ Geneviève - CORRENTI Dominique - LE ROUX Eric.

Absents : LESUISSE Rachel - DENISE Youri - POBEL Stéphane

## **1. COUPE DE BOIS PROFESSIONNELLE**

Reprenant la délibération du 6 octobre dernier, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de l'Office National des Forêts de procéder à la vente groupée des coupes de bois façonnés. Il donne délégation à monsieur le maire pour la proposition de contrat final et l'autorise à signer la convention d'exploitation groupée.

## **2. MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEA**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) qui porte essentiellement sur la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'un système de contributions des communes aux frais de fonctionnement de cette structure, qui étaient entièrement supportés par le budget départemental depuis 30 ans.

## **3. OUVERTURE DE CREDITS-SUBVENTION**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 150 euros à l'Association de Prévention Routière d'Annecy pour financer une animation « sécurité routière » à l'école.

Pour cela, il vote 150 € à l'article 6574 qui seront financés par le compte 7478 (participation d'autres organismes).

Il prévoit également l'ouverture d'une recette au compte 024 (produit des cessions d'immobilisations) et une dépense au compte 2151 (travaux de voirie).

## **4. REVISION DES TARIFS**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2010, conformément à la législation :

- appartement de Raclaz 318 euros
- appartement de Bloux (rez) 170 euros
- appartement de Bloux (1<sup>er</sup> étage) 208 euros.

Il autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

Il ne souhaite pas apporter de modification aux tarifs de location de la salle de la cantine, de location du broyeur, ni à celui des photocopies.

## **5. PROJET MAIRIE-ECOLE**

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie et de l'extension du groupe scolaire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74) pour une mission de conseil (accompagnement dans la définition du projet, programme architectural des opérations, intégration avec l'existant dans le village, accès et desserte). Il approuve la convention proposée par cet organisme et autorise le maire à la signer.

## **6. ACCESSIBILITE**

En application de la loi n°2005-102 du 11-02-2005 et des décrets n° 2006-1657 et 1658, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, qui a pour objectif de fixer les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobiles sur la commune. Il porte à la connaissance du public, par affichage en

mairie pendant un mois, cette décision afin que les associations représentatives de personnes à mobilité réduite ou, le cas échéant, des commerçants, puissent être associées à cette démarche.

### **7. PROJET DE MICRO CRECHE**

Monsieur Ménéggetti fait le point sur l'état d'avancement du projet de micro crèche en partenariat avec la commune de Vulbens. Il indique qu'une réunion publique d'informations aura lieu **mercredi 16 décembre à 20 heures au Centre ECLA.**

Celle-ci permettra aux intéressés d'obtenir tous les renseignements utiles sur le concept, le fonctionnement, la charte d'accueil, le nombre de places, la tarification et aux collectivités d'estimer le potentiel de fréquentation.

### **8. URBANISME**

Le conseil municipal prend connaissance d'une déclaration préalable déposée par :

- Mr VIDAL Gilbert pour des panneaux solaires thermiques à Bloux.

### **9. TRAVAUX**

Monsieur Ménéggetti fait le point sur les travaux en cours :

- Eclairage, portail et portillons du parking de l'école
- Curage des fossés : l'urgent a été réalisé, le reste suivra au printemps.
- Déplacement du monument aux Morts : courant 2010
- Trottoirs à Bloux : projet à affiner début 2010 en lien avec les services du Conseil Général
- Dénomination et numérotation des rues : une commission est prévue début 2010
- Peinture des boiseries de bâtiments : au printemps

### **10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal prend acte du montant de l'indemnité brute à verser à Mr le Trésorier Municipal qui s'élève à 390,26 € pour 2009.
- Il prend connaissance des contribuables qui ne sont pas à jour de leur paiement à l'égard de la commune.
- Il souhaite recevoir la liste de présence des délégués aux réunions du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache suite à la remarque de sa Présidente.
- Il demande le déplacement du cendrier extérieur du parking de la mairie vers le parking de l'école et l'aménagement en bois de la partie réservée à l'affichage public des panneaux de Bloux et Raclaz.

La séance est levée à 22 h 40.